

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2-4 **Actualités**

- Préparer le nouveau MIN : visite du MIN de Cavaillon
- A la rencontre des porteurs de projet
- Fonds de roulement : nouvelle rencontre au ministère de l'Agriculture
- Commission agriculture durable du parc du Mercantour

P. 4-5 **Partenariat**

- Bilan de la convention avec le Conseil départemental
- Signature de la convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur

P. 6-7 **Focus sur ...**

- GIEE : déposez vos projets
- Assemblée générale du SION
- S'installer à Isola en élevage porcin

P. 8-9 **Le dossier du mois**

L'agritourisme dans les Alpes-Maritimes

P. 10 **Innov**

- Innov'action : retour

P. 11 **Promotion**

- Les fêtes agricoles
- La foire aux bestiaux de Beuil

P. 12 **Agenda des élus**

- Bout de foncier
- Certiphyto

L'édito du président

Pour qui veut-on sacrifier l'agriculture de nos terroirs ?

Aujourd'hui, tous les clignotants de notre agriculture sont au rouge : actions des producteurs de lait, manifestation des éleveurs contre les cours trop bas de la viande, effondrement du marché des fleurs, soirées de la désespérance des jeunes agriculteurs ...

Comment a-t-on pu laisser sombrer une profession qui détient l'arme alimentaire de la France ?

Face à cette situation, on trouve un gouvernement qui ne réagit plus que sous la pression, incapable de dessiner un avenir agricole, une administration arc-boutée sur le respect de normes environnementalistes et de procédures paperassières, pour qui la performance économique est un concept théorique sans application concrète quand les difficultés de trésorerie apparaissent et qui préfère obéir aux lobbies urbains qui oublient que le lait pas cher qu'ils achètent provient des « fermes de 1000 vaches » des pays du nord et de l'est de l'Europe !

C'est le moment aussi où l'État choisit d'étouffer les Chambres d'agriculture au lieu de les aider à accompagner les exploitations agricoles dans la forte mutation qui leur est nécessaire.

Pourtant l'agriculture est l'un des secteurs de l'économie qui s'est le plus modernisé lors de ces 30 dernières années : dans les domaines du machinisme et de la robotique, dans la génétique, la santé des plantes et la protection des sols, dans la gestion de la ressource en eau ou même dans la transformation à la ferme et la commercialisation des produits.

Chaque semaine, nos équipes de techniciens et de conseillers testent des solutions nouvelles aux défis de l'agriculture et les transmettent aux producteurs pour les rendre toujours plus compétitifs. Cela représente de lourds investissements en modernisation de nos outils de recherche que nous mettons en œuvre avec nos partenaires locaux.

Dans les années 80, on a sacrifié une partie de l'industrie automobile en la délocalisant, au profit de notre industrie nucléaire et aéronautique. Aujourd'hui, au profit de qui cherche-t-on à sacrifier notre agriculture et les Chambres qui l'accompagnent dans son développement ?

Michel Dessus

Retrouvez les différentes rubriques
d'information de la Chambre
d'agriculture : www.ca06.fr

Préparer le nouveau MIN : visite du MIN de Cavailon



Michel Dessus, en présence de Monsieur Van der Hasselt (Directeur du MIN de Nice) et de Jean-Pierre Clérissi, membre du bureau de la CA06

En réponse à l'invitation de la direction des MIN d'Azur, des membres du bureau dont le Président Michel Dessus, se sont rendus à Cavailon pour une visite du MIN.

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une réflexion prospective du futur MIN de la Gaude, dont la mise en service est prévue fin 2019. La visite d'un espace de vente collectif sous forme d'un cash a fortement intéressé nos élus. La particularité de ce cash est de fonctionner sans présence physique.

Les producteurs déposent leurs produits dans une chambre froide de 600 m² surveillée par caméra vidéo. Chaque producteur gère l'emplacement qui lui est dédié.

Les acheteurs munis d'une carte et d'un code ont un accès illimité 24 h /24 h pour acheter des produits. Avant chargement, ils sont pesés et un système informatique permet d'enregistrer la vente qui sera ensuite directement facturée par le producteur.

Cette forme de vente est à l'initiative de la direction des MIN de Cavailon. Pour l'instant aucune structure collective de producteur n'a vu le jour.

Elu référent : Michel Dessus

A la rencontre des porteurs de projet



La Chambre d'agriculture a participé à la seconde édition de «l'open de l'entreprise», organisée par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, aux côtés de 30 experts-partenaires.

125 porteurs de projet de création/reprise/développement d'entreprise (fréquentation en hausse de + de 50 % par rapport à la 1^{ère} édition) se sont rendus vendredi 26 juin à Chateaufort pour rencontrer, sur un même lieu, des interlocuteurs susceptibles d'intervenir dans leur projet.

Par sa présence, la Chambre d'agriculture montre que l'agriculture a toute sa place dans l'économie du département.

Elu référent : Bruno Gabelier

Fonds de roulement : nouvelle rencontre au ministère de l'Agriculture

Le Président, Michel Dessus, accompagné de Xavier Worbe, Directeur général, a été reçu par Monsieur Le Moing, Directeur adjoint du Cabinet du ministère de l'Agriculture le 9 juin afin de rappeler l'importance, pour le département des Alpes-Maritimes de garantir un accompagnement de proximité aux agriculteurs. Cela passe obligatoirement par la construction du nouveau siège de la Chambre d'agriculture.

L'objectif de cette rencontre est d'appuyer la demande de la Chambre d'agriculture concernant le versement du fonds de péréquation, indispensable pour engager les travaux.

"On s'est senti soutenu par l'Etat" a déclaré Michel Dessus, à l'issue de la rencontre.

Le prélèvement du fonds de roulement par l'Etat (2.6 millions d'euros) a été effectif.

Les représentants de l'Etat ont écouté attentivement nos revendications. Une réponse est attendue courant juillet. Si la réponse est négative, c'est que l'Etat fait fi du projet de l'OIN.

Au niveau national, l'Etat a prélevé 75 millions d'euros sur les fonds de roulement des Chambres d'agriculture. 55 millions euros (soit 75%) abondent directement le budget de l'Etat. Les 20 millions restant deviennent «le fonds de péréquation». Il est redistribué aux Chambres d'agriculture ayant des projets d'investissement, inscrits dans leur budget 2014.

Nous souhaitons ardemment qu'une partie de ce fonds de péréquation soit reversée à la Chambre d'agriculture afin de réaliser nos projets.

Elu référent : Michel Dessus

Commission Agriculture Durable du Parc National du Mercantour



Suite à la réunion, le 6 février 2015, de la Commission Agriculture Durable du Parc National du Mercantour, deux groupes de travail ont été mis en place : un sur le foncier, avec pour objectif de favoriser l'accès pérenne aux agriculteurs, le second sur la thématique de protection des troupeaux. Ce dernier s'est réuni le 15 Juin, à Puget -Théniers.

Le PNM a rappelé les expérimentations réalisées sur le terrain (observatoire Canovis, distribution spatiale des attaques) Toutefois, ces travaux ne permettent pas de diminuer la pression des prédateurs sur les cheptels. Aussi, les éleveurs présents ont insisté sur la nécessité d'utiliser le tir de défense, y compris en cœur de parc.

La réunion a permis de mettre en évidence les travaux et équipements nécessaires pour faciliter le travail et la vie des bergers en alpage. Plusieurs chantiers ont été déterminés comme prioritaires :

- Amélioration des pistes et accès pédestres, possibilité d'usage de quads,
- Amélioration des cabanes, dont peu sont prévues pour accueillir la famille de l'éleveur, ou l'aide berger pour aider à la surveillance des troupeaux.
- Accès à l'eau (pour la cabane et pour les animaux, possibilité de mettre en place des retenues collinaires)
- Ouverture des parcours embroussaillés propices aux attaques, par des brûlages dirigés et facilitation de la mise en place de ces brûlages, sur des territoires homogènes. Projet de plaquette sur ce thème
- Nécessité de sensibiliser sur les chiens de protection (panneaux, plaquettes), à la fois en direction du grand public et des éleveurs (appui technique).
- Travail sur le développement de l'assistance électronique au pâturage (balise permettant de détecter un éloignement anormal du cheptel).

Enfin, l'intérêt de développer un dispositif d'assistance «d'urgence» aux éleveurs en cas d'attaques a été évoqué. Un calendrier de travail et une priorisation de ces chantiers doivent maintenant se mettre en place.

*Elu référent : Michel Dessus
Votre interculteur à la CA : Monique Bassoleil*



Héliportage 2015

La Chambre d'agriculture a organisé sa 39^{ème} campagne d'héliportage du 29 juin au 2 juillet 2015, dans les vallées des Alpes-Maritimes. L'opération est co-financée par le Conseil régional et le Conseil départemental.

L'héliportage 2015 bénéficie à plus de 80 éleveurs et 15 particuliers avec 184 rotations prévues à partir de 40 points d'envols.

Cette opération consiste à transporter sur les alpages d'accès difficile de la nourriture pour les éleveurs, du sel pour les brebis et des croquettes pour les chiens de troupeau, ainsi que des matériaux destinés à l'entretien et à la réfection des cabanes de bergers, du matériel de clôture, des caravanes pour les bergers. L'opération est préparée avec les éleveurs au cours de 4 réunions, une par vallée. A cette occasion sont déterminées la nature et la quantité de matériaux à transporter. Le service

élevage de la Chambre d'agriculture précise sur une carte IGN les points de départ et de dépose des charges. En acheminant les matériaux essentiels à l'activité pastorale et à l'entretien des cabanes situées en altitude, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes participe au maintien de notre économie montagnarde azurienne et à la conservation des paysages alpins.

*Elu référent : Katia Bailet
Votre interlocuteur à la CA 06 : Benoît Esmengiaud*

Partenariat

Le Conseil Départemental soutient les actions de la Chambre d'agriculture à travers un partenariat ancré dans la durée

Initié depuis 2008, ce partenariat, a été renouvelé pour la période 2014 -2015 sous un nouveau jour. Il s'inscrit dans l'objectif d'une agriculture départementale innovante en soutenant l'expérimentation, l'accompagnement technique, l'installation et le développement territorial à travers les actions suivantes :

- accompagner les agriculteurs dans la **gestion** de leur entreprise en développant technicité, innovation et en accompagnant les nouveaux installés
- développer la production **biologique**, l'agriculture **raisonnée** alliées à un travail sur la qualité des produits et la valorisation commerciale
- développer les partenariats avec les **acteurs du territoire**
- soutenir les actions de **démonstration et d'expérimentation** en productions végétales
- développer une nouvelle **station d'expérimentation**
- formaliser une **plateforme d'échanges et de coordination avec l'INRA** dans le cadre de l'UMT.

En complément, la Chambre d'agriculture et le département ont formalisé un **partenariat plus étroit sur des actions d'intérêt prioritaire pour le département** :

- développement de **l'élevage** et de la filière viande en centrant le travail sur l'approvisionnement de l'abattoir du Mercantour et les outils de transformation et de commercialisation collectifs
- développement des **circuits courts**, l'organisation de

l'approvisionnement local en RHD et la prospective sur les modes de commercialisation collectifs. Le Département souhaite concrétiser l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux.

Après avoir identifié une solution technique d'une plateforme Internet et logistique, le travail mené consiste à définir le fonctionnement opérationnel et économique.

Filière Viande

L'abattoir du Mercantour est un outil indispensable à l'existence d'une activité d'élevage tournée vers la valorisation de ses produits de proximité. Le fonctionnement de l'abattoir doit aussi être mis en perspective avec la définition d'un atelier de découpe collectif.

Alors que le Conseil Départemental s'est particulièrement investi dans la mise aux normes de l'abattoir, la Chambre a réalisé une étude sur les besoins sur d'un atelier de découpe.

Le partenariat se poursuivra avec un audit sur la pérennité à moyen terme de l'abattoir et des conditions nécessaires à la poursuite de l'activité menée par le Conseil départemental. La Chambre d'agriculture sera pleinement associée à cette étude en y apportant sa connaissance des filières et de l'approvisionnement par les éleveurs.

Les actions réalisées dans le cadre du partenariat depuis 2008

- **Foncier** : définition des pôles agricoles, identification des zones à enjeux
- **Agriculture durable** : appui aux agriculteurs bio
- **Commercialisation** : définition d'une stratégie favorisant le développement des circuits courts, études de faisabilité d'un Cash and Carry pour l'horticulture, mise en place de points de vente collectifs
- **Transformation** : organisation d'abattoirs temporaires, promotion de l'agriculture locale,
- **Installation** : émergence de projets d'installation avec les collectivités,
- **Territoire** : études prospectives pour les filières dans le cadre du transfert des MIN,
- **Innovation** : expérimentation sur la station du CREAT, définition d'un projet pour la nouvelle station d'expérimentation.

L'abattoir du Mercantour sera fermé pour travaux du 26 juillet au 7 août 2015. Les abattages seront réalisés à l'abattoir de Digne, sur réservation uniquement (04 92 32 08 74).



La Chambre d'agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs des Alpes-Maritimes demandent des mesures strictes pour protéger le patrimoine végétal du département.

Xylella fastidiosa, la dangereuse bactérie tueuse de nombreuses espèces végétales, dont l'olivier, a été détectée en Corse très récemment. La Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA des Alpes-Maritimes demandent que des mesures strictes d'information et de contrôle de toutes entrées de matériel végétal en provenance de Corse soient appliquées immédiatement.

C'est une nouvelle tragédie que craignent les professionnels de toutes les filières végétales des Alpes-Maritimes car cette bactérie peut s'attaquer à plus de 200 espèces différentes. Une campagne de sensibilisation de grande ampleur est en cours, en partenariat avec le Conseil Départemental, en cette période estivale où les flux entre le continent et l'île sont nombreux et les risques importants.



Signature de la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Chambre d'agriculture

La Métropole Nice Côte d'Azur a montré son soutien très fort à l'agriculture ce vendredi 3 juillet 2015, lors du renouvellement de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

Après une première convention de partenariat établie pour les années 2012 à 2014, les deux structures ont décidé de poursuivre leur fructueuse collaboration en renouvelant la convention sur une nouvelle période de trois ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur du développement économique, la Métropole soutient la Chambre d'agriculture sur de nombreuses actions dédiées au développement économique et rural afin de promouvoir l'agriculture de son territoire.

La convention couvre 5 orientations stratégiques:

- l'observation de l'agriculture métropolitaine,
- l'élaboration d'une stratégie globale pour l'agriculture de la Plaine du Var,
- l'émergence et l'accompagnement de projets de développement agricole sur les communes des Haut et Moyen Pays,
- l'émergence de projets collectifs avec les agriculteurs,
- la recherche et l'innovation.

Le Président de la Métropole a profité de cette signature officielle pour annoncer la création d'une Maison de pays à Nice. Située le long de la Promenade du Paillon, bordant le Vieux-Nice, cet espace aura vocation à accueillir sur plus de 150 m² les produits agricoles et artisanaux du territoire de la Métropole.

La Chambre d'agriculture travaille sur le projet en concertation avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Très sensible à la promotion des produits agricoles de qualité, fleurons de l'image de la Métropole, le Président Christian Estrosi a annoncé des mesures pour augmenter la participation des exploitants métropolitains au Concours Général Agricole : la Métropole prendra à sa charge une partie des frais d'inscription au concours et une prime sera octroyée aux agriculteurs médaillés !

Pour Michel Dessus, le renouvellement de la convention est «*le fruit d'un travail reconnu et montre l'importance de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes, sur un territoire aussi diversifié que la Métropole, du littoral à la montagne.*»

A travers de cette convention, ce sont les 708 agriculteurs de la Métropole qui sont remerciés pour leur implication dans l'économie du territoire.

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la CA 06 : Laura Ruiz

PNR des Alpes d'Azur : concours prairies fleuries

Le 8 juin dernier s'est tenu le concours « Prairies Fleuries », organisé par le PNR des Alpes d'Azur.

Ce concours récompense les prairies de fauche présentant le meilleur équilibre entre valeur agricole (production de fourrage de qualité) et valeur écologique (biodiversité faunistique et floristique).

Cette année, le jury composé d'experts en apiculture, en botanique et en agronomie a été invité à arpenter les prairies d'Andon et de Valderoure.



Les participants, Pierre GIORDANO, Christophe GIRAUD, Jean-Dominique VARRONE et Stéphane MAILLARD ont été félicités par les experts qui ont apprécié la qualité du travail réalisé et l'incroyable biodiversité présente sur leurs parcelles.

Un grand bravo à Stéphane MAILLARD désigné vainqueur du concours départemental... et automatiquement qualifié pour concourir au niveau national. Affaire à suivre...

Rendez-vous est pris le 19 septembre prochain à St Jeannet pour la cérémonie officielle de remise des prix lors de la fête du PNR.



Elu référent : Bruno Gabelier
Votre interlocuteur à la CA 06 : Estelle Pernot

Assemblée générale du SION : inquiétude des producteurs

Lors de l'assemblée générale du SION (Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice), les oléiculteurs ont fait part, à l'unanimité, de leurs difficultés suite à la récolte 2013-2014 catastrophique. Au delà des exploitations agricoles, les répercussions touchent l'ensemble des acteurs de la filière : les mouliniers, les transformateurs et les revendeurs spécialisés. Les aléas climatiques, de plus en plus fréquents et puissants, rendent les productions aléatoires, avec la nécessité, pour les oléiculteurs de diversifier leur production et leur activité.

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'Afidol, a rejoint le réseau national d'observation des mouches de l'olive. 2 fois par semaine, 5 oléiculteurs du département réalisent un relevé des pièges.

AFIDOL invite les oléiculteurs à s'abonner¹ gratuitement et anonymement au dispositif de messages d'alerte par SMS qu'elle a mis en place. Vous recevrez ainsi des messages sur votre téléphone portable en cas de situation exceptionnelle et inhabituelle tels que :

- La présence trop importante d'un ravageur à un moment de l'année nécessitant une intervention rapide dans votre secteur (mouche de l'olive, oeil de paon, ...),
- Un niveau de sécheresse élevé et durable sur une zone donnée,
- De façon générale, toute situation risquant de compromettre fortement la production d'olives dans une zone donnée ou sur l'ensemble du territoire.

Le système d'alerte par SMS ne répond qu'à des situations d'extrême urgence et ne se substitue en rien au Bulletin de Santé du Végétal. Il ne remplace pas plus l'observation régulière du verger et la vigilance de chaque oléiculteur.

¹ S'abonner : <http://afidol.org/alerteSMS>

Elu référent : Jean-Philippe Frère

GIEE

Les G.I.E.E sont des groupements d'exploitants agricoles, éventuellement avec d'autres partenaires, dont les membres s'engagent à mettre en œuvre un projet de modification de leurs systèmes de production, pour conforter ou améliorer leurs performances économiques et environnementales.

Afin de labelliser ces structures, un appel à projets est ouvert du **15 juillet 2015 au 15 octobre 2015**. Aucun cadre n'est imposé pour la forme ou le statut juridique, les groupements entre agriculteurs sont encouragés sous toutes leurs formes (CETA de producteurs, GVA ou GDA de producteurs, coopératives, syndicats techniques, etc).

Les membres du G.I.E.E. devront s'engager sur plusieurs années sur des mesures économiques et environnementales (désherbage mécanique, réductions des intrants, utilisation de la PBI).

Des aides financières sont mobilisables pour l'animation de ces G.I.E.E. car elle est l'un des éléments clé pour la réussite de ces projets, (élaboration de la demande de labellisation et accompagnement technique et l'évolution des pratiques).

Des projets en techniques maraîchères sont déjà en réflexion au niveau de notre chambre consulaire. Ils seront déposés avant le 15 octobre 2015 pour la commission de labellisation de février 2016.

Contact : Monsieur Serge Graverol 06 09 88 07 10
sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr

Aides PAC

Déposez votre dossier de demande d'avance de trésorerie avant le 20 août



Le nouveau dispositif de la PAC a entraîné des retards dans la mise en place des modules de saisie informatiques. La campagne a pris du retard (début au 29 avril, au lieu du 1^{er}). Les instructions des dossiers étant décalées, vous ne pourrez pas percevoir les versements des acomptes de l'ICHN ou d'avances au titre des aides PAC dans un calendrier comparable à celui des années antérieures.

L'Etat a mis en place un système d'avance de trésorerie remboursable aux exploitants afin de ne pas les pénaliser. Cet apport de trésorerie devra être remboursé dès le versement des aides PAC. L'Etat prend en charge le montant des intérêts de ce prêt.

Mise en œuvre :

Tous les agriculteurs ayant déposé un dossier PAC en 2015, et intéressés par le dispositif, devront renvoyer à la DDTM un formulaire avant le 20 août.

Après instruction, l'apport de trésorerie sera versé à compter du 1^{er} octobre. Le montant sera calculé par rapport aux aides obtenues les années antérieures. Pour les nouveaux déclarants, un montant forfaitaire sera attribué au vu des surfaces déclarées en 2015.

Le remboursement de cette avance sera fait automatiquement par l'ASP au moment du versement des aides.

Document téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture www.ca06.fr

Elu référent : Katia Bailet
Votre interlocuteur à la CA : Monique Bassoleil

Installation

La commune d'Isola propose la mise à disposition de terrains nus pour y développer un élevage porcin de plein air.



La Chambre d'agriculture a travaillé sur un projet d'implantation d'un élevage de porcs plein air pour répondre à la volonté de la commune d'Isola de développer une activité agricole sur son territoire mettant en valeur des terrains communaux.

Suite aux conclusions favorables de cette étude, la commune d'Isola recherche aujourd'hui un candidat à l'installation en mesure de proposer un projet adapté au terrain et au territoire, centré autour de l'élevage porcin et de la valorisation locale de ses produits.

Détails de l'offre

- Production souhaitée : élevage porcin en engraissement, à vocation de transformation charcutière.
- Profil du candidat: Expérience/formation souhaitée en élevage porcin.
- Saisonnalité et double activité : Activité saisonnière (d'avril à nov.)
Double activité possible
- Date installation prévue : 1er semestre 2016.
- Maison d'habitation : non incluse. Logements disponibles en cœur de village.
- Bâtiments d'exploitation : Grange de 85 m² qui pourra être mise à disposition par un second bail.
- Détail terrains agricoles mis à disposition :
 - Surface totale mise à disposition : 7 ha minimum
 - Localisation : à 5 minutes du village, en bord de rivière
 - Activité saisonnière seulement (d'avril à novembre)
 - Terrains enherbés, en pente douce
 - Eau et électricité disponibles sur le terrain
 - Modalités de location : mise à disposition par bail rural
- Montant du loyer: selon l'arrêté préfectoral en vigueur
(soit environ 60 €/ha/an hors bâtis)

Réaliser votre dossier de candidature

Dossier téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture www.ca06.fr à retourner avant le **28 août 2015** à l'adresse suivante :
Chambre d'agriculture - MIN fleurs 17 - box 85 - 06296 Nice cedex
ou par mail : epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr
Contact : Estelle Pernot : 04 97 25 76 49

Le nouveau dispositif de DJA : un montant d'aide plus important

Le nouveau parcours à l'installation est maintenant en place, ce qui a permis à la CDOA du 24 juin 2015 de valider les premiers dossiers de demande de DJA.

- à Tende en plantes aromatiques
- à Entraunes en poules pondeuses
- à Clans en légumes

3 dossiers supplémentaires sont à l'instruction pour la CDOA de septembre.

Si le candidat bénéficie de 4 critères de modulation, c'est une dotation de 36 000 € en montagne et 24 500 € en plaine. C'est bien une volonté européenne de favoriser l'installation des jeunes en augmentant potentiellement la dotation par rapport au système précédent.

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes poursuit son soutien à l'installation en octroyant une bourse de 10 000 € supplémentaires en montagne et 4 000 € en plaine. 1 000 € sont rajoutés aux projets en agriculture biologique.

Contacts :

Odasea : Sandrine Suissa
Point Accueil Information : Sarah Da Petitot

Transmettre votre exploitation : pensez répertoire installation!

En février 2015, nous publions, sur le répertoire installation du 06, une offre de vente d'une exploitation ovine dans la Roya. Quelques semaines plus tard, notre conseiller met en relation le vendeur et un jeune du Massif central. Ce jeune présente sa demande de DJA lors de la CDOA de septembre pour s'installer avant la fin de l'année.

Contact : Philippe Perrot
04 97 25 76 48

Elu référent : Jérôme Coche

Dossier du mois

L'agritourisme dans les Alpes-Maritimes

Qu'est ce que l'agritourisme?

L'agritourisme, défini par le code rural (Article L 311-1), détermine les activités agricoles comme « *correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation* ».

En droit français, le code rural inclut dans la définition des activités agricoles « *les activités exercées par un exploitant agricole (...) qui ont pour support l'exploitation.* » Cette notion fait référence aux activités de diversification que développent les exploitants pour compléter leurs revenus, et notamment l'agritourisme.

L'agritourisme, en tant qu'activité touristique, regroupe des services d'accueil et d'hébergement, de restauration, mais également de découverte du milieu rural et des activités spécifiques.

L'accueil et l'hébergement sont réalisés chez les agriculteurs, en milieu rural. Ils recouvrent différents types comme les gîtes à la ferme, les chambres d'hôtes à la ferme, les campings à la ferme.

Par ailleurs, appartiennent à cette forme de tourisme les activités permettant de découvrir les métiers du monde agricole et ses productions. Parmi les activités, on retrouve l'accueil des enfants dans un cadre scolaire ou dans les fermes pédagogiques, la découverte des produits du terroir autour du cadre des tables d'hôtes ou de la restauration plus traditionnelle (ferme auberge).



Bienvenue à la ferme, une marque «Chambres d'agriculture»

Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes des agriculteurs français.

Le réseau «Bienvenue à la ferme» compte 6 400 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les différentes chartes de qualité mise en place par l'organisme.

Les fermes d'exploitations agricoles françaises adhérentes au réseau Bienvenue à la ferme proposent une offre complète dans les loisirs à la ferme, la restauration à la ferme, les produits fermiers, les séjours à la ferme.

Agriculteur,

7 démarches pour adhérer au réseau Bienvenue à la ferme

- 1) Remplir la fiche de candidature BAF auprès de votre relai départemental
- 2) Demander le certificat d'urbanisme de votre exploitation auprès de votre relai départemental
- 3) 1^{ère} visite d'exploitation : pré-agrément
- 4) Etablir la demande d'agrément : approuver la charte éthique et le cahier des charges de la formule sélectionnée
- 5) Seconde visite d'exploitation: visite d'agrément
- 6) Passage en commission d'agrément de votre relai départemental
- 7) Visite de suivi



Retrouvez les 55 agriculteurs Maralpains dans la nouvelle édition du guide départemental Bienvenue dans les fermes des Alpes-Maritimes.

Elu référent : Chantal Bagnato

Votre interlocuteur à la CaO6 : Sylvain Imbert

Le saviez-vous?

A compter du 1^{er} janvier 2015 les Etablissements Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie, et notamment les exploitations agricoles faisant de l'accueil, devront répondre **obligatoirement à de nouvelles exigences concernant leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.**

Sont concernés, quel que soit le nombre de personnes accueillies, tous les points de vente (individuels ou collectifs), les fermes-auberges, fermes pédagogiques, fermes de découverte, fermes-équestres et hébergements à la ferme (hébergement dont la capacité d'accueil est égale ou supérieure à 15 personnes, et dès 7 mineurs accueillis en dehors de leur famille).

Le dépôt de dossiers d'une Autorisation de Travaux et d'un Agenda programmé d'Accessibilité (Ad'Ap) sera à effectuer auprès du service urbanisme ou du service technique de la mairie où se situe l'établissement, avant le 27 septembre 2015.

A retenir ... accessibilité, mode d'emploi

• Etape 1 : je m'informe sur les 5 points clés de l'accessibilité :

1) L'**entrée** : la marche d'entrée doit être inférieure à 4 cm de hauteur, la porte d'entrée s'ouvre facilement et le passage utile est de 0.77 m minimum, les portes vitrées sont visibles grâce à des vitrophanies

2) L'**accueil** : l'établissement dispose d'un comptoir accessible (largeur minimale de 0.60 m hauteur minimale de 0.70 m et maximale de 0.80 m, profondeur de 0.30 m)

3) La **circulation** : la largeur de circulation à l'intérieur de l'établissement doit être de 1.20m minimum ;

4) Les **sanitaires** : si les sanitaires sont ouverts au public, ceux-ci sont accessibles à une personne en fauteuil ;

5) Le **parking** : si l'établissement dispose d'un parking privé, l'une des places doit être accessible.

- Etape 2 : Réaliser son état des lieux
- Etape 3 : Etablir sa feuille de route
- Etape 4 : Mettre en place les démarches nécessaires
- Etape 5 : Déposer le dossier complet à la mairie de votre commune en 4 exemplaires



Reportage La ferme Ribéri

“ Ma plus grande difficulté : que faire pour satisfaire le consommateur? ”

François Ribéri, producteur à Tende, se pose cette question régulièrement. C'est avec cette approche qu'il a développé son exploitation et notamment la partie commerciale.

François, bien qu'ayant grandi dans l'exploitation familiale, n'est pas un éleveur dans l'âme. Il délègue cette activité pour se consacrer au développement de l'exploitation et à la vente en circuit court.

2005, un véritable virage, En effet, cette année là, la ferme Ribéri vend son premier veau en circuit court et pose les bases de la ferme-auberge qui sera inaugurée en 2007, en présence de 300 personnes!

Accueillir le public, c'est aussi leur présenter la production, l'élevage : la ferme Ribéri rejoint le réseau «Bienvenue à la ferme» en 2008, en tant que ferme pédagogique et ferme-auberge.

Au fil des années, la vente directe devient le circuit de distribution principal, avec une boucherie, deux stands aux halles à Menton ainsi qu'un camion itinérant. Une occasion de développer une gamme innovante de produits et de donner une nouvelle image de l'entreprise.



Les vaches à viande sont élevées à Tende



La marque bienvenue à la Ferme est mise en valeur sur le packaging



La boucherie à Menton, située à moins de 80 km de l'exploitation est une continuité de l'activité agricole



La ferme-auberge a nécessité l'investissement d'une cuisine répondant aux exigences d'hygiène.



Carte d'identité

- Création en 1960
- 7 salariés
- 1 ferme auberge à Tende
- 3 points de vente sur Menton
- 1 camion réfrigéré pour les marchés
- 60 vaches allaitantes et des animaux de la ferme

Le rendez-vous
des agriculteurs
innovants !

INNOV' ACTION



Les 3 journées Innov'Action des Alpes-Maritimes ont permis de mettre en avant des pratiques techniques, comme le désherbage thermique au GAEC Fédérzoni, de commercialisation avec le e-commerce en horticulture au GaeC des Roses d'Antibes et la transformation légumière à l'EARL Champssoleil. 3 agriculteurs, 3 histoires différentes, 3 territoires, mais toujours une envie de vivre de son métier, de partager des valeurs fortes et d'évoluer avec la société.

Plus de 80 personnes ont répondu à l'invitation des producteurs.

L'innovation, c'est aussi des erreurs, des remises en cause, des décisions parfois difficiles à prendre, des risques à évaluer et ne pas avoir peur du changement. "Quand on fait une innovation, il faut en faire beaucoup pour qu'un seul produit plaise", a expliqué Henri Derepas en montrant sa gamme de tartinables.

Julie, étudiante en master «sciences de l'Aliment», a défini l'innovation à l'EARL de Champssoleil en 3 points :

- 1/ la rotation des cultures : il faut pouvoir produire avant de mettre au point un processus de fabrication. «Le bio nous conduit à diversifier nos cultures dans le respect de nos sols. La difficulté est justement de valoriser cette diversité dans son intégralité».
- 2/ le plaisir créatif : concevoir dans le respect et la cohérence des gammes
- 3/ le plaisir de la table : chaque produit doit trouver son client. Pour les produits «audacieux», c'est un coup de coeur!

Chez les maraîchers bio, le désherbage est une préoccupation quotidienne, consommatrice de temps et de main d'oeuvre. Il est presque étonnant que le GAEC Fédérzoni soit le seul à utiliser la technique du brûlage thermique. «Les appareils sont adaptés à nos sillons - le GAEC possède trois gabarits différents - et me permettent d'optimiser le temps de main d'oeuvre», explique Philippe Fédérzoni.

Michel Dessus remercie les producteurs pour leur mobilisation sur l'action 2015. «Vous êtes porteurs d'une image dynamique, d'une agriculture qui évolue sans cesse. La Chambre d'agriculture doit pouvoir accompagner tous les agriculteurs dans leurs projets de développement, soit collectivement, soit individuellement».



"On doit mettre ses idées à l'épreuve du temps"



Retrouvez les témoignages Innov'Action sur : www.innovation-agriculture/paca

Promotion



Les Jeunes Agriculteurs lancent le concept «des marchés itinérants» en programmant 12 rendez-vous dans le département. Retrouvez toutes les dates sur le site de la Chambre d'agriculture, rubrique nos produits/manifestations agricoles.



Depuis le 4 juillet, une dizaine de producteurs des **vallées du Var et du Haut Var**, propose, le samedi matin, un marché paysan à Puget Theniers. Cette action montre l'importance de la vente directe. Ce groupe d'agriculteurs a suivi une formation, organisée par la Chambre d'agriculture, dont l'objectif est de créer une structure de type point de vente collectif (formation de 3 jours). Reste à trouver un local pour accueillir la future boutique! L'expérience du marché permettra de se faire connaître, de travailler ensemble et d'évaluer la demande locale.



La Chambre d'agriculture est partenaire de la mairie de Beuil pour cette nouvelle édition de la foire aux bestiaux. Il s'agit de mettre en valeur l'élevage de la vallée, et plus particulièrement les animaux qui font la fierté de leurs propriétaires.

Interview

Thierry Brillant,
Éleveur bovin à Beuil

"La foire de Beuil fête ses 10 ans et nous souhaitons lui donner une nouvelle impulsion en devenant LA foire concours départementale.

La Chambre d'agriculture et la mairie de Beuil ont invité tous les éleveurs du département à présenter leurs animaux de races bovine, ovine, caprine et porcine. Le jury, composé d'experts en élevage et d'élus locaux et départementaux, notera le gabarit, la conformité, l'engraissement, et l'aspect général de chaque animal.

Nous organisons également un concours de tome de vache, un marché des producteurs et une démonstration des métiers agricoles d'autrefois.

Les éleveurs de la commune se sont mobilisés pour offrir une dégustation de grillades, 100 % locales.

Au delà d'une communication «grand public», nous souhaitons sensibiliser les éleveurs du département sur les techniques de sélection des animaux afin d'améliorer les performances des troupeaux et de faire la foire de Beuil un rendez-vous professionnel incontournable".

Agenda des élus

Juin

- 9 : Rencontre au ministère de l'Agriculture **M. Dessus**
Conseil administration Lycée horticole d'Antibes **C. Bagnato**
- 10 : Remise des diplômes du concours général agricole à la CRA PACA **M. Dessus**
- 12 : AG de la Safer à Manosque **J.P. Frère**
- 16 : Bureau CA06
- 17 : session APCA **M. Dessus**
- 18 : Régie du MIN **J.P. Frère**
- 21 : Fête des JA au Rouret **J.P. Frère**
- 23 : AG du SION **J.P. Frère**
- 24 : CDOA **C. Bagnato - J. Coche - S. Amorotti**
- 25 : Comité Départemental de la Chasse et Faune Sauvage **J.P. Frère - E. Faustin**

Innov action EARL Champssoleil **M. Dessus**

Juillet

- 7 : Bureau CA06
- 26 : Conseil administration Lycée horticole d'Antibes **C. Bagnato**
- 16 : Bureau CRA PACA **J. Coche**
- 22 : Comité régional du PIDIL **J. Coche**
- 23 : Comité régional du schéma des structures **J. Coche**
- 26 : Conseil administration Lycée horticole d'Antibes **C. Bagnato**

Rubrique "bouts de foncier"

Oliveraie - à SIGALE

Un propriétaire privé propose la location (ou la vente) d'un terrain oléicole à SIGALE (quartier font Testaye).

2300 m² en restanques, comprenant 80 oliviers environ. Oliviers non entretenus depuis 15 ans. Accès pédestre.

Contactez Estelle PERNOT: 04 97 25 76 49



Si vous êtes propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.

Certiphyto

L'ensemble des distributeurs et utilisateurs de produits phytosanitaires, chefs d'exploitations ou salariés d'exploitations, devra posséder un certificat individuel professionnel (CERTIPHYTO) dont la date butoir a été reportée au **26 novembre 2015** (loi d'avenir du 11 septembre 2014) afin de respecter la réglementation.

Les salariés d'exploitation utilisant des produits phytosanitaires se doivent également d'obtenir ce certificat national. Attention, les salariés d'exploitation doivent être inscrits par leurs employeurs.

La Chambre d'agriculture organise différentes sessions, prises en charge financière par le VIVEA pour les chefs d'exploitation à jour de leurs cotisations sociales auprès de la MSA ; d'autres sessions pour les salariés d'exploitation et autres publics ne relevant pas du VIVEA sont aussi organisées.

Dans le cadre de l'obtention de ce certificat national, il est obligatoire d'effectuer 14 heures de formation et assister aux deux journées de stage.

Le nombre de places affecté est limité par session à 20 stagiaires maximum.
contact : Nathalie Hellé
04 97 25 76 40.

Sessions programmées

- **Les mardis 8 et 15 septembre 2015**
stagiaires HORS VIVEA
- **Les mardis 6 et 13 octobre 2015**
ressortissants VIVEA (chefs d'exploitation, ressortissants VIVEA...).
- **Les mercredis 7 et 14 octobre 2015**
stagiaires HORS VIVEA



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri,
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs

